



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 16806

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre de la défense sur la situation de la gendarmerie mise en lumière ces derniers jours par la publication de lettres ouvertes émanant de sous-officiers de plusieurs départements. Il semble en effet que les charges de ce corps, qui rend d'éminents services à la population et dont les prestations sont exceptionnellement reconnues par tous, soient sans commune mesure avec les retributions allouées. Il lui demande en conséquence les décisions et les mesures concrétisant cette légitime reconnaissance qu'il entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Afin de renover le service public de la gendarmerie, cinq commissions de réflexion ont été créées, leurs travaux ont permis au ministre de la défense d'arrêter plusieurs mesures pour améliorer les conditions de vie et de travail des gendarmes. La première priorité consiste à alléger les charges de travail excessives. C'est ainsi que 4 000 emplois seront créés, dont 3 000 gendarmes d'active sur quatre ans, et qu'une meilleure utilisation des personnels disponibles sera recherchée. Très prochainement, 500 gendarmes d'active viendront renforcer les brigades les plus chargées. L'astreinte des brigades sera réduite de moitié des 1990 grâce à un système de regroupement d'unités. Par ailleurs, l'entretien des bureaux ne sera plus assuré par les gendarmes. Le deuxième objectif vise à améliorer les conditions de travail, en particulier en portant le temps de récupération de six à huit heures et en adaptant mieux la formation initiale et continue aux tâches accomplies. Sur le plan matériel, les crédits de fonctionnement seront augmentés de 100 MF ; chaque brigade disposera notamment d'un crédit libre annuel d'environ 10 000 francs. Un effort important sera également fait pour améliorer les équipements de bureau : 1 000 brigades seront équipées d'un micro-ordinateur en 1990, toutes le seront en 1993. Simultanément, ces unités seront dotées d'une à deux machines à écrire électroniques et d'un photocopieur. Le mobilier de bureau sera progressivement renouvelé pour atteindre les quatre cinquièmes du parc en 1993. En ce qui concerne l'amélioration de la condition militaire, qui est aussi celle des gendarmes, l'indemnité pour charges militaires sera revalorisée de 12,4 p 100 en 1990. Cet effort sera poursuivi à un rythme comparable au cours des trois années suivantes. De plus, 200 MF vont être dégagés pour la rénovation des casernements. S'agissant des tenues des gendarmes, un système de carnet d'habillement sera mis en place en 1990 pour que la totalité des dépenses soit prise en charge gratuitement, à l'image des autres armées. Un crédit supplémentaire de 107 MF a été prévu à cet effet. Par ailleurs, le principe de l'octroi pour les agents de police judiciaire d'une prime de 140 francs par mois est actuellement retenu. Une revalorisation de la prime versée aux officiers de police judiciaire est à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16806

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 août 1989, page 3606